



SANTÉ—BASTIA

Rachat de Maynard, les salariés attendent des "garanties"

Le groupe Almayviva vient de finaliser l'acquisition des établissements de santé bastiais, premier ensemble médical privé de l'île. Si les syndicats se positionnent "sans a priori" vis-à-vis de l'arrivée de ce nouvel actionnaire, ils restent tout de même sur leurs gardes

Plus qu'une simple vente, c'est un changement d'échelle. Tombés ce mardi dans l'escarcelle du groupe Almayviva Santé (notre édition d'hier), les établissements Maynard s'apprêtent à entrer dans une nouvelle ère. Un chamboulement pour le premier ensemble médical privé de l'île.

Fondées en 1941 à Bastia par le docteur Raoul Maynard, les sociétés qui portent son nom, enrichies par des acquisitions de structures spécialisées, comptent aujourd'hui 70 praticiens et 400 salariés qui assurent chaque année les soins de 20 000 patients.

En entrant dans le giron d'un des plus grands opérateurs de santé privé, les établissements Maynard, à l'envergure jusqu'alors familiale, intègrent un mastodonte. Les chiffres affichés par Almayviva parlent d'eux-mêmes : le groupe est à la tête de 36 structures en Ile-de-France et en région Sud. Soit 1 570 médecins et 4 800 salariés qui prennent en charge quelque 420 000 patients par an.

"Renforcer l'offre de soins en Haute-Corse"

Début décembre, l'annonce des négociations avec Almayviva avait suscité des inquiétudes jusque dans la sphère politique. Dans les rangs de Femu a Corsica, on voyait d'un mauvais œil l'arrivée d'un grand groupe extérieur à l'île prendre une place majeure dans le secteur de la santé à

Bastia.

Il faut dire aussi que l'acquisition de ces établissements est un moyen pour Almayviva de "poursuivre sa dynamique de croissance à travers une stratégie de développement de pôles régionaux." Du côté des syndicats, on se positionne cependant "sans a priori" vis-à-vis de l'arrivée de ce groupe à la tête des établissements Maynard. "Nous souhaitons une transparence exemplaire et une collaboration sur le long terme avec une considération des salariés", explique Sandra Pieroni, déléguée CGT.

Pas d'a priori mais les syndicats restent tout de même sur leurs gardes. Les craintes portent notamment sur la pérennité des emplois mais également sur une éventuelle augmentation des tarifs qui serait induite par un positionnement des cliniques vers du très haut de gamme, une fois les investissements réalisés par Almayviva.

De ce point de vue, c'est aussi le développement d'une offre de santé peu en phase avec la population qui nourrit des inquiétudes. A fortiori dans une région qui bat des records de pauvreté à l'échelle nationale. Le nouvel actionnaire a déjà pris publiquement l'engagement de "renforcer l'offre de soins en Haute-Corse avec toutes les forces en présence, en partenariat avec l'hôpital public".

Nul doute que toutes ces questions

seront abordées lors du comité social et économique (CSE) qui doit avoir lieu ce jeudi à la clinique de Bastia en présence des dirigeants d'Almayviva.

Si ces derniers n'ont pas souhaité s'exprimer pour l'heure, réservant la primeur de leurs annonces aux salariés, les représentants du personnel n'en attendent pas moins des garanties sociales.

Le STC engage une action en justice

Signe que les temps ont changé, dans ce contexte d'arrivée d'un nouvel actionnaire le STC a engagé, il y a quelques jours, une action en justice pour la reconnaissance d'une unité économique et sociale portant sur les établissements contrôlés jusqu'alors par la famille Maynard.

Cette démarche vise à regrouper ces différentes entreprises, juridiquement distinctes, pour la mise en place d'un comité social et économique commun à toutes les structures.

Ce que l'on appelle par abus de langage le "groupe de santé Maynard" compte en réalité sept entités dissociées les unes des autres : une polyclinique, la clinique Filippi, la clinique de Toga, une unité d'hospitalisation à domicile, un centre de diagnostic, ainsi que des activités de radiothérapie et de médecine nucléaire.

" Notre objectif est d'obtenir toutes les garanties de représentation pour les salariés, fait savoir Nadège Giuseppi, déléguée STC. La reconnaissance d'une entité globale doit aussi nous permettre d'harmoniser les conditions de travail et de rémunération."

C'est dire si la table du premier CSE

de l'ère Al maviva promet d'être bien garnie. ■



par Julian Mattei

